

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avances sur subventions et participations 2021 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2020, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2020 votée (délibération 5 mars 2020)	Avances 2020 votées (délibération 19 décembre 2019)		Avances 2020 effectivement versées			
		montant	% de la subvention totale	Versements		% versé	
				Dates	Montants	s/ avance	.s/ subv
Association de développement intercommunal des Blagis	8 548,00 €	5 000,00 €	58,49%	/	- €	0,0%	0,00%
Amicale du personnel	29 818,00 €	15 000,00 €	50,31%	04/03/2020	15 000,00 €	100,0%	50,31%
ASAS Basket masculin	40 000,00 €	10 000,00 €	25,00%	06/02/2020	10 000,00 €	100,0%	25,00%
ASAS Basket féminin	150 500,00 €	80 000,00 €	53,16%	06/02/2020	80 000,00 €	100,0%	53,16%
Football club de Sceaux	25 000,00 €	15 000,00 €	60,00%	06/02/2020	15 000,00 €	100,0%	60,00%
Tennis de table (dont subvention exceptionnelle)	38 200,00 €	25 000,00 €	65,45%	06/02/2020	25 000,00 €	100,0%	65,45%
Centre communal d'action sociale	363 000,00 €	150 000,00 €	41,32%	24/01/2020	100 000,00 €	66,7%	27,55%

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2021 à certaines associations ou établissements publics et de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2020, selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
A.S.A.S. basket masculin	10 000 €
A.S.A.S basket féminin	80 000 €
Football Club de Sceaux	15 000 €
Tennis de table	25 000 €
Centre communal d'action sociale	150 000 €